



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. DAUBAGNA ; M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. MONDORGE ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. ROUX à M. PAUL-DEJEAN ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 24 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ANTIC PAYS BASQUE.

Madame BISAUTA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans un contexte économique incertain, l'accélération du basculement des entreprises et en particulier des plus petites d'entre elles dans l'économie numérique apparaît aujourd'hui comme une nécessité pressante.

Le destin de l'agglomération du B.A.B. élargie aux Communes de Boucau et Bidart, candidates à l'intégration de l'intercommunalité, est par essence indissociable du Pays Basque.

Elle ne représente pas toute la Côte basque encore moins le Pays Basque, elle en est tout de même l'agglomération capitale avec 117 073 habitants (45 % du Pays Basque), 12 307 entreprises (41,4 % de l'activité du Pays Basque) et 58 657 emplois (représentant 58,40 % des salariés).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 01 AVR. 2009

Affiché le 01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

En matière économique, cela lui donne des possibilités mais aussi des responsabilités à l'heure d'accélérer le passage de ses entreprises à l'économie numérique dans une conjoncture déprimée.

C'est pourquoi, sur un plan opérationnel, la démarche de l'aNTIC, qui s'inscrit résolument dans la stratégie de compétitivité régionale du programme FEDER Aquitaine 2007-2013, vise à mettre en œuvre dès cette année sur le territoire du B.A.B. élargi aux Communes de Bidart et Boucau un programme d'actions collectives T.I.C. construit sur une approche :

- Sectorielle proposée aux 6 366 entreprises de services de moins de 20 salariés (52 % des entreprises du B.A.B.) représentant 13 445 salariés ;
- Par filière proposée aux 1 000 professionnels aquitains de la chaîne graphique et des arts numériques représentant un chiffre d'affaires consolidé de près de 400 M€.

L'ambition de ce programme d'actions collectives T.I.C. est de renforcer et structurer autour du savoir-faire de l'aNTIC un dispositif d'accompagnement des entreprises en matière d'appropriation des usages professionnels de l'Internet fondé sur une méthodologie rigoureuse, complétée par la possibilité de tester des services numériques en ligne susceptibles de renforcer leur compétitivité.

Sur le plan financier les dépenses de ce programme d'actions collectives T.I.C. qui se déroulera sur 24 mois (2009-2011) s'élèvent à 756.267,04 euros financés sur les bases suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 24 mois sur 2009-2011		
	Montant	Taux (%)
FEDER	325 194,83	43 %
Conseil régional	105 877,39	14 %
Conseil général	26 909,91	3,56 %
CABAB	20 000,00	2,64 %
Aide privée (bénévolat des entreprises)	48 634,94	6,43 %
aNTIC	229 649,98	30,41 %
TOTAL	756 267,04	100 %

Le dossier de demande de subvention au titre du programme régional FEDER 2007-2013 (Axe 2 : développer les T.I.C. au service de la société de l'information – Domaine 2.1.4 : « Faire des services T.I.C. les moteurs de la compétitivité des entreprises ») a été déposé le 26 janvier dernier auprès des services instructeurs du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Région, des services du Conseil Régional Aquitaine et du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques qui l'ont tous accueilli favorablement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20.000 euros à l'aNTIC Pays basque pour mener à bien son programme d'actions collectives T.I.C. décliné sur 24 mois entre 2009 et 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ